



16ème législature

Question N° : 6652	De M. François Piquemal (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Haute-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Ville et logement		Ministère attributaire > Ville et logement
Rubrique >urbanisme	Tête d'analyse >Inscription de la Reynerie dans le dispositif « Quartiers résilients »	Analyse > Inscription de la Reynerie dans le dispositif « Quartiers résilients ».
Question publiée au JO le : 21/03/2023 Réponse publiée au JO le : 30/05/2023 page : 4955		

Texte de la question

M. François Piquemal attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la ville et du logement sur la demande d'inscription du quartier de la Reynerie dans le dispositif « Quartiers résilients ». La Reynerie, quartier du Grand Mirail, reconnu comme quartier prioritaire, s'inscrit dans le nouveau programme national de rénovation urbaine. Or il s'agit encore de démolir des immeubles, alors que plus de 2 300 logements l'ont déjà été au Mirail depuis 2015. Des associations, collectifs, architectes se sont mobilisés et ont alerté sur le danger social, écologique et patrimonial des destructions. Beaucoup de familles des immeubles Gluck et Messenger promis à la démolition n'ont pas reçu de propositions de relogement satisfaisantes. Certaines y vivent encore et voient les meubles de leurs anciens voisins déplacés comme de la poussière. La situation est absurde. 1 421 logements sont menacés, là où la situation sociale et climatique exigent la densification et le respect de la zéro artificialisation des sols. Les démolitions ne peuvent représenter la seule perspective d'aménagement urbain et de politique de logement. Le collectif Pour la défense du Mirail indique même que la réhabilitation coûterait 2,5 moins cher. Une planification écologique et sociale est nécessaire afin de subvenir aux besoins d'un quartier comme celui de la Reynerie. Le dispositif « Quartiers résilients » lancé par l'ANRU en octobre 2022 après les annonces du ministre du logement de septembre 2022 permettrait de donner un nouveau souffle au quartier. Avec 49 autres, il pourrait s'inscrire dans un projet enthousiasmant qui encouragerait la réhabilitation de ces immeubles afin d'en faire des exemples de rénovation de pointe, loin des grands projets non concertés, refusés par les habitants et contestés par les spécialistes. Cela représenterait une véritable sortie par le haut pour le quartier de la Reynerie, dans lequel la population est mobilisée et prête à se saisir de l'occasion. Une candidature pour s'inscrire dans la démarche serait une chance. Il souhaite donc connaître la hauteur de ses ambitions pour la Reynerie et l'attention qu'il porte aux demandes de ses habitants.

Texte de la réponse

Annoncée en septembre 2022, la démarche « Quartiers résilients » vise à s'assurer que la mise en œuvre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) intègre pleinement les enjeux de la résilience, notamment au regard du changement climatique. Dans ce cadre, il est prévu deux volets. Le premier s'adresse à tous les quartiers NPNRU avec une démarche d'information/formation et des revues de projets annuelles pour examiner la résilience des opérations. Le second vise les 50 quartiers qui présentent les signes de vulnérabilité les plus marqués. Ces quartiers bénéficieront d'un accompagnement renforcé et de crédits du fonds résilience porté par



l'ANRU, complétés éventuellement par des soutiens financiers d'autres acteurs selon la nature des opérations projetées. Après examen d'indices de vulnérabilité des quartiers (précarité sociale, insécurité, exposition au bruit, à la pollution de l'air, forte imperméabilisation créant des « îlot de chaleur », classement énergétique du parc de logements), la sélection des premiers sites bénéficiaires de l'accompagnement renforcé s'est engagée en lien avec les préfets de département. C'est dans ce cadre que le quartier le Mirail a été retenu au titre du dispositif « Quartiers résilients ». Il appartient désormais aux porteurs du projet de renouvellement urbain, en l'espèce, Toulouse métropole et la ville de Toulouse, de saisir cette opportunité en proposant une stratégie pour adapter les opérations déjà conventionnées avec l'ANRU et en sollicitant l'octroi de crédits du dispositif « Quartiers résilients ».